

Informations de base	
2014/2982(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Coûts éligibles à l'aide du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche en vue d'améliorer l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail des pêcheurs, de protéger et de restaurer la biodiversité et les écosystèmes marins, d'atténuer le changement climatique et d'améliorer l'efficacité énergétique des navires de pêche Complétant 2011/0380(COD)	
Subject 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2014)08611	24/11/2014	